



Commission nationale  
pour les droits de l'enfant

## Termes de référence : définition d'une méthodologie participative pour la création d'une version adaptée aux enfants des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

### 1. Contexte

---

En plus du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), 2019 est aussi l'année durant laquelle le dialogue interactif de la Belgique avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CRC), a eu lieu. Suite à ce dialogue, ce Comité a adopté des Observations finales (*Concluding Observations* - COBs) pour notre pays reprenant des recommandations importante pour la mise en œuvre des droits de l'enfant (Voir Annexe A).

Ces COBs ne sont pas seulement le produit d'un processus de rapportage, mais sont surtout le début d'un travail collectif et sur le long terme pour améliorer l'effectivité des droits de tous les enfants en Belgique.

Une des premières tâches à accomplir est la diffusion de ces COBs, notamment à destination des enfants. C'est pourquoi la **Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) a l'intention de produire une version commune (nationale), adaptée aux enfants des Observations finales, portée par tous ses membres, émanant de la société civile autant que des sphères gouvernementales**. Cette version aura pour vocation d'être utilisée par tous les acteurs droits de l'enfant en Belgique, entre autres dans leurs actions de sensibilisation, d'information et d'éducation ainsi que dans leurs projets de participation des enfants.

Ce premier projet, développé en deux phases, sera **entièrement participatif**. Cela signifie que les enfants seront considérés comme des partenaires effectifs tout au long du projet, et ce, dès la conception de la méthodologie utilisée.

La première phase du projet consiste à développer la méthodologie qui sera appliquée pour la création de la version adaptée aux enfants des COBs.

La deuxième phase du projet sera la mise en œuvre de cette méthodologie et la création même de la ou des version(s) adaptée(s) aux enfants des COBs.

Le présent appel d'offre concerne uniquement la **première phase de projet**. Un appel d'offre pour la deuxième phase sera éventuellement ultérieurement lancé suivant la méthodologie développée.

## 2. Objectifs de la mission

---

### **Développement de la méthodologie de création d'une version adaptée aux enfants des Observations finales du CRC et des outils pédagogiques nécessaires à son utilisation.**

La méthodologie doit être **développée de manière participative en partenariat avec des enfants** et avec le comité de pilotage du projet (Pour la composition du Comité de pilotage voir Annexe B). Il s'agit donc bien ici de la première phase du projet.

## 3. Groupe cible

---

Cette phase du projet aura comme public cible :

- des enfants entre 15 et 17 ans.
- S'agissant d'un projet national, à minima des enfants issus des deux grands groupes linguistiques du pays devront être impliqués.
- Veiller à un équilibre filles - garçons
- Une attention particulière devra être portée à la participation d'enfants en situations de vulnérabilités.

## 4. Participation des enfants

---

La participation des enfants est donc au cœur de ce projet (dans la 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> phase). Travailler avec des enfants comme partenaires nécessite de faire attention à certains points :

- De manière générale, il s'agira de s'assurer que la démarche entreprise respecte bien les standards de qualité relatifs à un processus participatif impliquant des enfants. Voir par exemple les travaux de Laura Lundy et son modèle<sup>1</sup>.
- Le soumissionnaire devra être attentif à être le plus inclusif possible dans ce processus participatif. Les modalités de participation (lieux, horaire, méthodologie,...) doivent être adaptées pour permettre aux enfants en situations de vulnérabilités de prendre part au projet.
- Un feedback devra être fait aux enfants leur expliquant la méthodologie retenue et les suites du projet.

## 5. Echancier

---

Les résultats de cette mission devront être disponibles **au plus tard 3 mois après la sélection et l'acceptation du soumissionnaire.**

---

<sup>1</sup> Lundy, L. (2007). 'Voice' is not enough: conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child, *British Educational Research Journal*, 33(6), 927-942.

## 6. Soumission des offres

---

Les offres doivent être soumises au plus tard le **31 janvier 2020 à minuit** par courrier électronique à l'adresse suivante : [Karen.VanLaethem@ncrk-cnde.be](mailto:Karen.VanLaethem@ncrk-cnde.be)

### **L'offre comprendra:**

- Une descriptions des capacités techniques et professionnelles du soumissionnaire;

Le soumissionnaire apporte la preuve de sa capacité technique et professionnelle en joignant à son offre les éléments suivants :

- la description succincte d'au moins une prestation de service dans le domaine de droits de l'enfant et dans l'organisation de dispositifs participatifs menés avec des enfants ayant été effectuée au cours des trois dernières années.
- l'indication des titres d'études et professionnels des personnes qui seront réellement affectées à l'exécution du marché (à la consultation).
- l'indication de la part du marché que le soumissionnaire a éventuellement l'intention de sous-traiter.

- Une description de l'offre technique proposée;

Le soumissionnaire apporte une description de la méthodologie proposée, des garanties quant à une participation des enfants dans le respect de leurs droits ainsi qu'un échéancier.

- Une offre financière

Pour toute information complémentaire :

Karen Van Laethem

[Karen.VanLaethem@ncrk-cnde.be](mailto:Karen.VanLaethem@ncrk-cnde.be)

0473/47.65.73.

## 7. Liste des Annexes (information additionnelles)

---

- A. Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations unies (versions fr et nl)
- B. Composition du Comité de pilotage
- C. Fiche visuelle de la première réunion du Comité de pilotage (grandes lignes du projet)
- D. Fiche de projet envoyé pour la Belgique au Comité des droits de l'enfant des Nations unies à l'occasion de la célébration des 30 ans de la convention relative aux droits de l'enfant.

La Commission nationale est une **plate-forme de concertation** entre quelques 90 acteurs en matière de droits de l'enfant qui ont été désignés par les pouvoirs publics belges aux termes d'un accord de coopération, comprenant des représentants des gouvernements belges. **Tant les gouvernements que la société civile y sont représentés.** Les travaux sont axés sur une contribution aux missions de rédaction de rapports belges à l'égard d'instances internationales et sur la formulation de recommandations politiques générales.